

Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Soins à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées

Pour vous permettre de rester chez vous, en bénéficiant d'une grande qualité de soins, pour retarder une entrée en institution (maison de retraite), éviter une hospitalisation ou faciliter votre retour, les soins à domicile sont les services dont vous avez besoin.

Les 11 services de soins infirmiers à domicile de l'ADMR interviennent sur prescription médicale auprès :

- Des personnes âgées de 60 ans et plus, malades, en perte d'autonomie, ou souffrant d'une pathologie chronique,
- Des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap.

Ils assurent et coordonnent, 7 jours sur 7, des soins à domicile. Ce sont des aides-soignantes qui interviennent à votre domicile, encadrés par l'infirmière coordinatrice du service.

Ces personnels favorisent également la coordination avec les partenaires de santé : médecins, hôpitaux, coordinations gériatriques....



Equipes Mobiles Alzheimer (EMA)

Un service spécifique pour les malades d'Alzheimer et maladies apparentées

Ce service s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. L'objectif est d'améliorer la vie à domicile de la personne et de son entourage, en maintenant et/ou améliorant son autonomie dans les activités de la vie quotidienne.

La prestation est réalisée par une équipe pluridisciplinaire, spécialement formée à la maladie d'Alzheimer : Une infirmière coordinatrice, une ergothérapeute, deux assistantes de soins en gérontologie

Trois EMA couvrent la totalité du Loir-et-Cher. Ces équipes prodiguent des soins de réhabilitation et d'accompagnement sur prescription médicale. 12 à 15 séances d'une heure, à raison d'une à deux séances par semaine. Cette prestation est renouvelable tous les ans. Son coût est pris en charge en totalité par les caisses d'assurance maladie.



Bénéfices pour le patient :

- Réduire les symptômes et l'avancée de la maladie,
- Maintenir ou développer ses capacités sensorielles, motrices et cognitives,
- Vivre plus longtemps à domicile.

Bénéfices pour les aidants :

- Ils sont soutenus et écoutés,
- Leur relation au malade est améliorée,
- Ils reçoivent des conseils pour adapter le domicile.